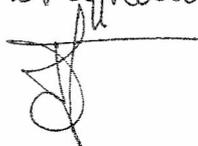


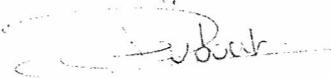
## STATUTS DE L'ASSOCIATION BADMINTON GESSIEN

- Art. 1 : Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, ayant pour titre : BADMINTON GESSIEN
- Art. 2 : Cette association a pour but la pratique du badminton.
- Art. 3 : Le siège social est fixé chez : Hélène FAVIER, 81 Le Prieuré  
01280 PREVESSIN-MOENS
- Art. 4 : Les ressources de l'association comprennent :  
-le montant des cotisations, les résultats financiers de ses activités.  
-les subventions de toute collectivité publique ou privée.
- Art. 5 : Le conseil d'administration comprend 3 membres minimum élus pour 3 ans par l'assemblée générale et choisis en son sein par scrutin uninominal. Leur renouvellement a lieu chaque année par tiers. L'ordre de sortie des premiers membres est déterminé par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.
- Art. 6 : Le conseil d'administration élit chaque année un bureau comprenant au moins un président, un secrétaire et un trésorier.
- Art. 7 : L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres actifs de l'association et se réunit chaque année sur convocation du président.
- Art. 8 : Si besoin est, sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits ou de la majorité du conseil d'administration, le président convoque une assemblée générale extraordinaire.
- Art. 9 : Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer ou à préciser les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.
- Art. 10: En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

La présidente  
Hélène Favier

*Lu et approuvé*  


La trésorière  
Corinne Dubout

*Lu et approuvé*  


Le secrétaire  
Jean-Pierre Herrera

*Lu et approuvé*  
